L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 JANVIER 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 24 JANVIER.

TARIF D'ANNONCES.

[illegible]

Les annonces en texte, insérées avec les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces en texte, dans la page éditoriale, paieront $2 le carré par mois.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par L. Bouligny — à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, grande vente de deux cent vingt-cinq terrains améliorés et non-améliorés dans Ouest-Bouligny, Jefferson City et Carrollton, provenant de la succession de dame M. M. E. Montfort, épouse décédée de Laurent Millaudon. Pour les détails, voir l'annonce.

Par J. B. Walton — à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux excellentes maisons en briques, à étages, à mansardes, dans la rue de l'Esplanade, près la rue Bourbon.

Par Anthony Fernandez — à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, trois portions de terre ou terrains, avec des améliorations, dont deux font face à la rue St. Philippe, et l'autre rue Robertson, dans l'îlet compris entre ces deux rues, et celles Villeré et Dumaine.

Par Montgomery & Bros — Grande vente par catalogue de deux cents tableaux à l'huile et de grand prix, au Théâtre de l'Opéra de la rue St. Charles à sept heures et demie du soir. — De plus à son magasin d'encan, à dix heures du matin, bottes, souliers, chapeaux et bredequins d'habitation. — A onze heures, dans la rue Louisa, près du cimetière, vingt-neuf mulets d'habitation. — A dix heures, au débarcadère des steamboats Atlantic et Mississipi, en face de la rue Bienville, son et mais avariés.

Par B. Turpin — à son magasin d'encan, vins rouges et blancs, vermouth, liqueurs, absynthe, &c.

Par D. E. Morphy — au magasin de l'importateur Jayme Magi, No. 72 rue de la Commune, à onze heures et demie, trois cent dix mille cigares de la Havane, des marques les plus célèbres.

Par G. Leaumont — au No. 60 de la rue de Chartres, bottes, souliers, chapeaux et habillements.

Par B. Turpin — au No. 27 de la rue Vieille Levée, [illegible]

Par Hoffman & Marks — au No. 36 de la rue de Chartres, marchandises sèches et articles de modes.

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'Abeille peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre confiée à la malle, leur nom et le bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de ville ou des Etats Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'on ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous prenons des abonnements à l'édition quotidienne de l'Abeille pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre; et à l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demi le semestre.

La base de la représentation.

Nous avons donné dernièrement quelques statistiques pour faire ressortir les conséquences qu'aurait l'adoption de l'amendement constitutionnel relatif à la base de la représentation, et nous avons déjà exprimé notre opinion sur cette mesure politique. Comme on l'a vu par les dépêches de Washington, elle vient d'entrer dans le domaine de la discussion. L'amendement a été présenté en due forme à la Chambre par M. Thaddeus Stevens, président du comité de reconstruction, et il est probable qu'il sera adopté à une forte majorité; mais il est douteux que l'amendement soit ratifié par les trois quarts des législatures, comme l'exige la Constitution. Car sur 27 Etats que contient l'Union il en faudrait 27 pour ratifier l'amendement, et il est peu probable que les treize Etats de l'ancienne Confédération consentent à prêter les mains à une mesure dont le résultat serait de restreindre considérablement leur pouvoir politique.

Cependant, il est à peu près certain que l'adoption de cet amendement sera exigée comme une condition *sine quâ non* de l'admission des représentants du Sud. Les treize Etats de cette section auront donc à choisir entre deux alternatives également déplorables. Ils ne doivent pas d'ailleurs compter sur l'appui du président dans cette question, car, dans son message, M. Johnson s'est nettement prononcé en faveur du changement proposé en ce qui concerne la base de la représentation, et il n'est pas à présumer qu'il ait changé d'opinion.

Il n'en est pas de même du Herald qui s'était d'abord prononcé pour l'amendement et qui maintenant le combat par des arguments qui ne manquent pas de valeur.

L'idée dominante des membres républicains du présent Congrès, dit-il, semble être avant tout de faire un nouvel amendement à la Constitution, afin de donner un caractère de certitude et de permanence à la réhabilitation des Etats rebelles comme membres loyaux de l'Union. Plusieurs propositions ont été faites dans ce sens aux deux Chambres: elles sont relatives aux droits des noirs émancipés, au caractère obligatoire de la dette nationale, à la répudiation de la dette rebelle, au droit de suffrage. Il y a au moins un de ces amendements qui semble destiné à devenir une des plus importantes mesures du Congrès: c'est celui qui aurait pour objet de proportionner la représentation fédérale au nombre des électeurs dans les différents Etats.

.... Après quelques réflexions sur ce sujet, nous croyons que l'amendement proposé, s'il était accepté, produirait beaucoup plus de mal que de bien. On propose de prendre le nombre des électeurs du Sud pour base de la représentation au Congrès, en laissant aux divers Etats le pouvoir de fixer les conditions du suffrage. D'après une telle loi, l'intérêt de chaque Etat serait incontestablement de faire autant d'électeurs que possible, afin d'avoir droit à un plus grand nombre de représentants. En conséquence, nous verrions bientôt, dans beaucoup d'Etats, le droit de suffrage accordé, non seulement aux noirs majeurs, mais encore aux blancs et aux noirs qui auraient atteint l'âge de seize ans, et même aux femmes blanches et noires au-dessus de quatorze ans. Ce ne serait là que le commencement. On en viendrait à gratifier du droit électoral les enfants au maillot, les étrangers nouvellement débarqués, les aliénés, les criminels et tous les échappés de pénitencier, pour grossir le nombre apparent des citoyens. Mais, même en maintenant la proposition dont est saisi le Congrès de manière à limiter l'exercice du droit de suffrage aux citoyens âgés de plus de vingt et un ans, qui n'ont subi aucune condamnation pour crime et qui ne sont atteints ni d'idiotisme ni d'aliénation mentale, nous ne pouvons comprendre la nécessité de faire d'un pareil amendement une condition préalable de la réintégration du Sud dans ses droits fédéraux.

Le but de l'amendement proposé est d'assurer aux noirs du Sud les droits de citoyen en dépit des préjugés des blancs. La Constitution telle qu'elle est, avec l'amendement ratifié qui prononce l'abolition de l'esclavage, admet la population noire de tous les Etats aux droits de citoyens, excepté le droit de suffrage. Cet amendement qui déclare que « ni l'esclavage ni la servitude involontaire ne peut exister dans le pays soumis à l'autorité des Etats-Unis », donne au Congrès le pouvoir de l'appliquer au moyen d'une législation convenable. Il y a en outre un article de la Constitution suivant lequel « les citoyens d'un Etat auront droit à tous les priviléges et immunités de citoyens dans chacun des autres Etats. » D'après cet article, un citoyen noir du Massachusetts peut aujourd'hui faire valoir ses droits devant les tribunaux de la Caroline du Sud, quoiqu'il n'eût pas pu le faire avant la rébellion, quand la souveraineté de l'Etat était le dogme dominant du Sud. Maintenant, le Sud n'étant soumis à la souveraineté des Etats-Unis, cette souveraineté nationale et le pouvoir de la faire respecter sont établis et reconnus du Potomac à la frontière du Mexique.

Nous croyons donc que la Constitution, telle qu'elle existe maintenant, offre suffisamment de garanties aux droits des noirs du Sud comme citoyens libres, excepté le droit de suffrage, et nous pensons qu'il est plus sage d'abandonner cette question aux Etats intéressés.

Mais le véritable argument qui devrait faire repousser l'amendement c'est celui qu'a fait valoir M. Rogers, du New-Jersey, et que nous avons déjà développé. Cet amendement est contraire aux principes qui forment la base du gouvernement fédéral. Il consacre un dangereux précédent d'intervention de la part du Congrès dans des questions qui doivent être laissées au libre arbitre des Etats. C'est une injustice flagrante puisqu'il frappe inégalement des Etats qui se sont prononcés contre le vote des nègres. Le Connecticut, par exemple, qui n'a que quelques milliers d'habitants d'origine africaine, n'en sera pas affecté, tandis que les Etats du Sud perdront la moitié des représentants auxquels ils auraient droit et le chiffre de la population totale restant la base de la représentation.

Une fois la porte ouverte [illegible]

Taxe d'école. — On verra par la lettre suivante, adressée par le major général O. O. Howard, au major général A. Baird, commissaire assistant du Bureau des affranchis pour la Louisiane, que la collection de la taxe d'école pour les affranchis, qui avait été suspendue par le gén. Fullerton est reprise, attendu, dit la lettre, que le cours de ces écoles doit continuer.

Département de la guerre,
Bureau des réfugiés, des affranchis et
Washington, 27 nov. 1865.

Au maj. gén. A. Baird, commissaire assistant de la Louisiane. — Général — Comme la suspension de la collection de la taxe d'école, ordonnée par la circulaire No 27, émanée de votre bureau, opérera injustement envers ceux qui ont payé leur assessment, et comme le Bureau n'a aucune autorité pour révoquer les ordres généraux No 38, séries de 1864, émanés du quartier général du département du golfe, la circulaire No 27, séries courantes, émanée du Bureau du commissaire assistant pour l'Etat de la Louisiane, est désapprouvée et la taxe d'école, telle qu'elle est instituée par les ordres généraux No 38, sera collectée. Le cours de ces écoles doit continuer.

Voyez le général Canby et assurez-vous son assistance, conférez aussi avec lui sur la taxe que les affranchis consentent à s'imposer eux-mêmes.

Par ordre du major général O. O. Howard,
MAX WOODHULL,
Col. et asst. adj. Gén.

Voilà donc les habitants de la Nlle Orléans condamnés par le général Howard à payer deux taxes d'enseignement au lieu d'une. Nous n'avons pas à nous élever ici contre le principe des écoles dont il s'agit. On a fait les nègres libres; on veut les instruire, soit. Qu'on les instruise; mais nous voudrions qu'on le fit à moins cher aux contribuables de notre ville déjà si fortement grevés. Nous avons donné, il y a quelques jours, un bilan exact de notre situation financière. Nous avons à racheter une circulation de papier de *Trois* millions de piastres, et à faire face en même temps à toutes autres obligations provenant de nos anciennes dettes. Ces dettes accumulées dépassent les valeurs que la ville possède. Nous n'avons, pour ainsi dire, de valeur active que la propriété de la Batture. Il y a là plusieurs îlets à vendre bien qu'ils n'appartiennent pas tous intégralement à la corporation.

Ces terrains vendus ne couvriront pas plus des deux tiers de la dette encourue par suite des diverses émissions de billets municipaux, et après cela nous n'aurons plus rien à vendre, tout en restant chargés d'une dette de onze à douze millions.

En présence d'une situation financière pareille, nous demandons si la ville de la Nlle Orléans, où les propriétaires ne peuvent réparer leurs maisons en ruines à cause de la cherté des matériaux, doit se permettre le luxe de deux sortes d'écoles publiques dont les unes coûtent au moins $340,000 par an et dont les autres coûteront peut-être autant. Sans refuser l'enseignement à personne, nous pensons qu'il ne nous est pas défendu de parler économie. Or, nous posons en fait que le budget de l'instruction publique à la Nouvelle Orléans est assez lourd pour une base ruineuse pour l'avenir, et que ce budget est en ce moment tout à fait au-dessus de nos ressources. Si avec une population d'environ 200 mille âmes notre dépense, pour l'instruction publique, est de $400,000, quelles dépenses ne nous pas dans deux ou trois ans, alors que la plupart des affranchis ayant déserté les campagnes seront venus se fixer à la ville pour toujours?

Il est très certain que pour tous les anciens esclaves de la Louisiane il n'y a qu'une ville dans l'Etat, et cette ville est la Nouvelle Orléans; c'est ici qu'ils veulent venir et c'est ici qu'ils viennent sans cesse. Une fois à la Nouvelle Orléans, les affranchis n'en sortent plus.

On voit par là le fardeau qu'impose la nécessité de l'instruction accordée à tous également. Il est vrai qu'ils ont offert eux-mêmes de contribuer à la taxe des écoles. Mais pourront-ils faire ce qu'ils promettent; et quand ils ne paieront pas, que leur saisira-t-on? Les affranchis insolvables sont aussi insaisissables. Alors qui paiera pour eux?

Il faut donc absolument aviser à cette situation nouvelle. Nous savons que le général Canby ne demande pas mieux que d'être renseigné sur ces matières pour contribuer de son autorité au bien-être général de l'Etat. En bien, que l'affaire soit franchement soumise au jugement du général; qu'on lui fasse comprendre les conséquences de deux institutions d'enseignement si coûteuses; qu'on lui propose des moyens plus en harmonie avec nos ressources actuelles et nos ressources d'avenir probables; que la législature, le gouverneur et le maire s'entendent à cet égard et nous sommes convaincus qu'il en résultera une économie notable.

Le général Canby avait approuvé la suspension ordonnée par le général Fullerton, puisqu'il ne s'y était pas opposé, comme il en avait le droit, s'il l'eût voulu. Cela nous prouve qu'il n'est pas convaincu de la supériorité du système. Il faut donc que le général Canby soit renseigné.

Nous ne ferons pas valoir l'argument que nous avons déjà produit une fois sur l'origine de cette taxe, bien que cet argument soit encore plus de saison aujourd'hui que l'état de guerre a cessé. Nous avons un gouverneur et une Législature, pleinement reconnus par le pouvoir exécutif suprême. Ce gouverneur et cette législature ont un pouvoir souverain en fait de taxe: la charte de la ville émane de lui; toutes les taxes émanent de là; d'autres émanent du Congrès; d'autres encore ont émané du pouvoir militaire en temps de guerre, on n'y est entré, mais la taxe qu'on réclame aujourd'hui émane de l'abolition après que la guerre a cessé; elle émane d'un simple bureau de surveillance dont les pouvoirs sont encore aujourd'hui en discussion devant le Congrès et dont l'utilité est contestée par beaucoup de gens au Nord aussi bien qu'au Sud. Il n'y a rien de légal en cet impôt et l'autorité militaire pourrait nous en dégrever. Nous ne douterions pas qu'elle ne le fît, si la question lui était soumise et convenablement exposée.

Il y a une raison qu'en tout cas elle comprendra, c'est qu'un impôt arbitrairement levé et employé sans responsabilité est toujours mal dépensé.

UN BAL MASQUÉ.
OPÉRA EN TROIS ACTES DE VERDI.

Nous donnons à nos lecteurs l'analyse du livret de l'opéra de Verdi, *Un bal masqué*, que l'on doit représenter demain soir, afin qu'ils puissent suivre l'action dramatique avec plus d'intérêt.

Richard, comte de Warwick et gouverneur de Boston, Amérique, vers le 17e siècle, devient amoureux d'Amélie, femme de son secrétaire et ami Reinhart. Amélie éprouve pour lui les mêmes sentiments mais désirant rester vertueuse, elle va consulter la négresse Ulrica, nécromancienne, afin de lui demander les moyens de vaincre sa passion. Ulrica lui dit qu'elle connaît une herbe qui croît à l'endroit où on exécute les criminels, et dont le jus fait oublier la personne qu'on aime, mais il faut aller la cueillir soi-même au clair de la lune. Amélie bien qu'effrayée promet d'y aller.

Richard qui était venu déguisé visiter la nécromancienne avec quelques amis, a entendu cette conversation et il se propose de suivre Amélie. La nécromancienne lui prédit qu'il sera tué par le premier ami qui lui serrera la main. Reinhart entre à ce moment et lui donne une poignée de main. Le premier acte [illegible] deux tableaux, le premier représente le palais du gouverneur, le second la demeure d'Ulrica.

Au second acte, Amélie venue pour cueillir l'herbe qui croît sous le gibet, est accostée par Richard qui lui déclare sa passion. Reinhart survient et ne reconnaît pas Amélie qui a baissé son voile. Il avertit Richard que des conspirateurs dirigés par Samuel et Tom l'ont suivi et vont venir l'assassiner: il l'engage à partir seul et promet de reconduire la dame voilée sans chercher à savoir qui elle est. Après le départ du comte, les conjurés arrivent et désappointés de ne pas le trouver, ils veulent lever le voile d'Amélie. Reinhart tire son épée pour la défendre, mais, dans sa frayeur, Amélie laisse tomber son voile et est reconnue par tous les assistants. Son mari voulant se venger de la trahison du comte, se décide à entrer dans le complot formé contre la vie de celui-ci et donne rendez-vous chez lui aux conspirateurs.

L'acte trois représente, au premier tableau, l'appartement de Reinhart. Celui-ci dit à sa femme de se préparer à la mort et ne veut pas ajouter foi à ses protestations d'innocence. Elle se retire pour aller embrasser son enfant, et Samuel et Tom arrivent pour s'entendre avec leur nouvel associé. Ils conviennent de tirer au sort à qui frappera le comte et ils se servent d'Amélie qui vient de rentrer pour tirer le nom. C'est celui de Reinhart qui sort de l'urne. Un page apporte une invitation de se rendre au bal masqué; les conjurés seront exclusivement à ce bal masqué [illegible]

Le troisième tableau représente la salle de bal. Reinhart se fait indiquer par le page le costume du comte et le frappe mortellement. [illegible]

Arrivée du Guiding Star.

Le steamer *Guiding Star*, parti de New-York le 13 au soir, est arrivé hier soir. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

Havane et Mexique.

Par l'arrivée du *Guiding Star* nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 20 courant. Le dernier numéro de la *Prensa* contient la cote des courtiers; les prix du sucre sont nominaux. Le change sur Londres est à 16 1/2 à 16 3/4 0/0 de prime, et sur Paris à 3 à 3 1/2 dito à 60 jours de vue; le change sur New-York est à 29 à 21 0/0.

La *Prensa* du 18 contient des nouvelles de Mexico jusqu'au 9 et de Vera-Cruz jusqu'au 13 courant.

Les forces de Regules avaient commis, vers la fin de décembre, des ravages dans le département de Toluca. Regules a levé le camp de Zitacuaro à l'approche du général Mendez.

Des lettres de Oajaca du 1er janvier signalent les mouvements du chef dissident Porfirio Diaz. Il a évacué Tlaxiaco à l'approche d'une petite colonne autrichienne.

On lit dans l'*Ere nouvelle*:

La nouvelle du jour est, la découverte d'un complot qui avait pour but le soulèvement de Morelia et d'autres places du Michoacan. Les conspirateurs devaient profiter de l'absence du général Mendez pour faire prononcer la garnison de Morelia contre l'Empire. Mais le général averti à temps est revenu sur ses pas et a déjoué les projets des ennemis de l'ordre. L'ex-colonel D. Gregorio Patino a été arrêté et condamné à mort par une cour martiale sur des preuves positives, mais la sentence n'a pas été exécutée à cause des révélations qu'il a faites sur les chefs du complot. Ce colonel Patino faisait partie des prisonniers de Puebla envoyés en France; il s'était marié avec une Française avec laquelle il était revenu au Mexique en profitant de l'amnistie.

Camp Douglas. — Nous recevons de M. E. S. Jordan, No 166, rue Clark à Chicago, une lettre où il nous informe que les personnes qui voudraient obtenir les restes de quelques prisonniers de guerre morts au camp Douglas, Illinois peuvent s'adresser à lui. Il se fera un plaisir de donner tous les renseignements possibles.

Opéra italien. — La représentation de *Don Juan*, de Mozart, a été une des meilleures de la saison, et nous avons été étonnés de voir si peu de monde empressé d'entendre cette admirable musique. Mesdames Ghioni, Patti-Strakosch et Mlle Canissa ont bien chanté, et Mancusi a été excellent dans le rôle de Don Juan. Susini était en voix et a été fort amusant dans le rôle de Leporello.

Demain soir on donne le magnifique opéra de Verdi, *Un Bal masqué*, qui n'a jamais été représenté à la Nlle-Orléans, et vendredi la cinquième représentation de *Faust*.

LEGISLATURE.

Sénat — *Séance du 23 janvier.*

Le sénat est appelé à l'ordre conformément à l'ajournement. Un quorum est présent.

Le procès verbal est lu et approuvé.

Une communication du secrétaire d'Etat concernant le résultat des dernières élections pour remplir des vacances dans l'assemblée générale, est lue.

Les comités de la session précédente sont renommés avec les mêmes membres.

M. Foute présente un rapport sur les prétentions de MM. Hahn et Cutler qui réclament des siéges au sénat à Washington. — Sur motion le rapport est reçu et il est ordonné d'en tirer 500 copies.

Avis de bills:

Par M. Wilson, un bill pour régulariser le tirage des jurés dans les paroisses et un acte pour donner des pouvoirs additionnels aux Cours de District.

Par M. Foute, un acte convoquant une convention pour l'Etat de la Louisiane.

Par M. Duvigneaud, un bill relatif aux annonces judiciaires et légales — un bill pour créer des Cours de paroisse.

Par M. Burthe, un bill pour autoriser les dames de la Providence à faire une loterie annuelle.

Par M. Bell, un bill pour permettre l'ouverture des maisons de jeu moyennant licence et la vente de billets de loterie.

Par M. Brusle, un acte pour remettre en vigueur la section 5 d'un acte relatif aux garanties.

M. Taylor, appelle le bill relatif à l'élection des officiers municipaux, dont le sénat s'occupait à la dernière session; mais le sénat vient de considérer préalablement si les bills dont la discussion avait commencé à la dernière session doivent être présentés de nouveau ou être repris dans l'état où la discussion les avait laissés.

Le secrétaire informe le sénat que le message envoyé par le gouverneur à la dernière heure de la session extraordinaire, prévenait le sénat que son excellence avait signé certains bills etc.

M. Gilmore appelle le substitut du bill de la Louisiane qui a été adressé à la chambre. Le membre déclare que le substitut est très défectueux; il est référé, en conséquence, au comité sur les Levées et les terres publiques.

Le sénat s'ajourne à mercredi à midi.

Chambre des Représentants.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi, sous la présidence de l'Hon. D. S. Cage. 71 membres répondent à l'appel. Le journal est lu et approuvé.

M. Thieneman présente une résolution pour allouer une rémunération de $100 à chacun des membres du clergé qui ont officié pendant la dernière session. — Adopté.

Sur la résolution présentée par M. Walker de St-Bernard, le comité déjà nommé pour faire un rapport sur les affaires du chemin de fer du Golfe est continué et continuera. Un mémoire de plusieurs citoyens de la paroisse de St Bernard, concernant cette affaire, est référé au susdit comité.

Présentation de Bills:

Par M. Jonas d'Orléans — Un acte pour autoriser les banques de cet Etat à escompter le papier au taux de 8 p. 0/0. — Référé au comité sur les banques.

Par M. McDonald — Un acte pour légaliser toutes les licences de mariage accordées pendant la guerre. — Référé au comité judiciaire.

Par M. Fenner d'Orléans — un acte autorisant la vente de billets de loterie — Référé au comité sur les institutions de charité.

Par M. Thieneman — un acte relatif à la publicité des hypothèques tacites. — Référé au comité judiciaire.

Par M. Head de Bienville — un acte incorporant la ville de Tangipahoa dans la paroisse Ste-Hélène. — Référé au comité des affaires paroissiales.

Par M. Thieneman — un acte relatif au règlement d'affaires par consentement des parties devant la cour suprême. — Référé.

Par M. Elam — un acte pour amender et remettre en vigueur l'article 118 du code de procédure — Référé.

Par le même — un acte pour amender et remettre en vigueur un acte intitulé: Acte pour amender l'article 312 du code de procédure — approuvé en 1858 — Référé.

Par le même — un acte pour rappeler le chapitre 7 relatif aux procédures exécutoires — Référé.

Par M. Thieneman — un acte pour définir la juridiction de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans — Référé.

Par M. Voorhies — un acte de secours pour les banques de cet Etat sous la loi de banques libres.

M. Murray au nom du comité qui a été nommé pour s'enquérir de la situation de tous les chemins de fer où l'Etat est intéressé, présente un rapport concernant le chemin de fer de Jackson et le chemin des Opélousas.

Sur motion de McEnuery, le major-général Hood qui est maintenant en cette ville est invité à venir à la séance où un siége lui sera réservé.

Le rapport du bureau de circulation a été référé au comité sur les finances et envoyé à l'impression.

M. Elam donne avis qu'il présentera un bill concernant la suspension de la collection de certaines taxes d'Etat, semblables à celle qui fut votée par le gouverneur Wells à la fin de la session extraordinaire de la législature.

L'orateur annonce qu'il ne fera aucun changement dans le personnel des comités; que la vacance occasionnée par la démission de M. Boyce sera remplie par M. Stille de Sabine et que M. Fraret est nommé président du dit comité.

Sur motion la Chambre s'ajourne à mercredi.

Bal de la société allemande. — Nous remercions le comité de cette société des invitations qu'il nous a adressées pour assister au bal que la société doit donner à la salle des Odd Fellows le 1er février au profit du fonds d'asile.

Tableaux à l'huile de prix. — La vente par catalogue, de la grande collection de tableaux à l'huile, est annoncée pour ce soir, mercredi, 24 du courant, à sept heures et demie, au théâtre de l'Opéra de la rue St-Charles, No. 74, par l'entremise de MM. Montgomery frères, encanteurs. La collection est assez grande et de nature à satisfaire tous les goûts. La personne qui l'offre a déjà vendu beaucoup de tableaux aux habitants de cette ville; c'est un excellent juge en matière de beaux arts. Elle a fait un choix dans les ateliers et les galeries des artistes les plus célèbres d'Europe et d'Amérique, parmi lesquels nous citerons C. Sommers, Mayerheim, Stanfield, Allon et d'autres artistes distingués.

Le public est invité à venir examiner la collection.

Il y aura des places réservées pour les dames qui voudront assister à la vente.

Dispensaire. — MM. les docteurs Trudeau et Formento ont établi, à l'angle des rues Baronne et Girod, une Maison de Santé où les malades sont reçus en chambres particulières. La pharmacie, abondamment pourvue de médicaments frais, est confiée à M. J. A. Lanceville, chimiste très honorablement connu à la Nouvelle-Orléans. Les consultations ont lieu de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Cigares, tabac et pipes. — Nous appelons l'attention des marchands et du commerce en général sur l'annonce de M. S. Hernsheim, rue Gravier No 73, qui a toujours en main un immense stock de cigares et cigarettes d'importation directe de la Havane, des marques les plus estimées, ainsi que du tabac à chiquer de la Virginie et de l'Ouest provenant des meilleures fabriques, du tabac à fumer et un assortiment de pipes. Cet assortiment est riche, brillant, extraordinaire. Nous engageons les marchands de la ville et de la campagne à aller le visiter.

Troupe lyrique et dramatique française. — La troupe de M. Albaize qui est arrivée de la Havane [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Faillite d'une Compagnie d'Assurance à New-York.

Perte de la barque anglaise Diaden.

Nouvelle émission de billets nationaux.

ABONDANCE DE CAPITAUX A N.-YORK

NOUVELLES D'ACAPULCO.

Billets contrefaits de $100.

UN RAPPORT DE M. FESSENDEN

NOUVELLE BASE DE REPRÉSENTATION.

Interruption des lignes télégraphiques.

New York, 23 — L'affaire du pamphlet A. T. Stewart a été appelée hier. On a entendu plusieurs citoyens notables qui ont déclaré que de la lecture de l'article de la Gazette de Police ils ont inféré qu'il s'agissait de M. Stewart. — L'affaire a été référée sans autre argument.

La Compagnie d'Assurance colombienne s'est décidée à liquider ses affaires, par suite de pertes extraordinaires et sans précédent. Les membres de cette compagnie disent que leur actif fera face à toutes leurs obligations. On disait hier que le passif de la compagnie s'élèverait à 60 millions, les opérations du Shenandoah lui ayant occasionné beaucoup de pertes.

Les Polonais ont eu un meeting hier soir pour célébrer le dernier soulèvement de leurs compatriotes. Des résolutions ont été adoptées pour former un club révolutionnaire.

Indianapolis, 23. — 98,000 cochons ont été tués ici cette saison. Le poids moyen est de 20 0/0 au-dessus du poids de l'année dernière.

New York, 23. — Le *Post* dit que le marché aux emprunts est inactif à 5 0/0. Les capitaux sont oisifs et abondants. Les banques ont beaucoup de capitaux inutiles; mais la confiance générale manque.

Le vapeur Liberty de la Havane, d'où il était parti le 17, est arrivé. La situation des Impérialistes, d'après leurs propres récits, était très défavorable. Tout le voisinage d'Acapulco s'est rendu après avoir détruit les puits. Les désertions des rangs impériaux étaient fréquentes.

Le secrétaire Seward n'était pas arrivé à la Havane. Des billets de $100 de la circulation nationale, contrefaits avec beaucoup d'habileté ont fait leur apparition à New York.

Le gouvernement russe a mis un bâtiment de guerre à la disposition de la compagnie télégraphique de Collin, pour aider à la pose du cable et prêter toute autre assistance que de besoin.

Forteresse Monroe, 23. — Le canal d'Albermale et de Chesapeake est ouvert.

Pittsburg 23 — La rivière a 8 pieds d'eau à la marque du poteau, et baisse toujours.

Titusville 23 — Il y a eu deux grands feux ici dans la nuit de dimanche; on suppose qu'il faut les attribuer à des incendiaires.

Un comité de vigilance s'est formé pour juger ceux qui ont été arrêtés et qui seront condamnés à être pendus s'ils sont trouvés coupables.

Washington, 23 — *Sénat* — M. Fessenden, du comité de reconstruction a rapporté une résolution pour régler la représentation et la taxe directe suivant leurs nombres respectifs, à l'exception des Indiens qui ne sont pas taxés, laquelle résolution porte que les Etats qui refusent le droit de franchise pour des raisons de couleur ou de race, toutes semblables personnes seront exclues de la base de la représentation.

M. Sumner a présenté un mémoire du Bureau de commerce de Boston, demandant l'adoption d'une loi exceptant les plaideurs de l'opération des lois de suspension du Sud, assez longtemps pour qu'ils puissent collecter ce qu'ils demandent.

Le bill relatif au *writ* d'erreur a été renvoyé à jeudi.

New York, 23 — La barque anglaise *Diaden*, capitaine Haman, expédiée de Liverpool, a sombré dans le coup de vent du 9 courant. La femme du capitaine et deux enfants appartenant à l'équipage se sont noyés. Le capitaine Hanman et cinq hommes de l'équipage sont morts plus tard de froid. Les survivants sont arrivés ici hier.

Washington, 23 — Le secrétaire du Trésor a émis pour près de trois millions de circulation nationale la semaine passée. Le total s'élève maintenant à $275,866,510.

Une dépêche de Chicago dit que la nouvelle de l'assassinat du général S. Osborne, de cette ville, sur une plantation dans la Basse Louisiane, était fausse, car il est maintenant ici. On craint que ce soit le général Ned Osborn qui ait été victime.

New York, 23, 12 m. — Le marché au coton est nominalement à 49c. — L'or à 139.

Vicksburg, 23 — Le vapeur M. E. Forsyth a passé à 8 h. P. M. allant en bas. — Le vapeur Ida Handy a passé à 5 h. A. M. allant en haut.

New York, 23 — Le Pape a reçu les congratulations de l'armée française à l'occasion du jour de l'an. Il a remercié, et a dit que c'était probablement pour la dernière fois qu'il leur donnait sa bénédiction, attendu qu'il craignait beaucoup que les ennemis de l'église n'entrassent dans Rome après le départ des troupes françaises.

Washington, 22 janvier — Des nouvelles officielles d'El Paso del Norte disent que le président Juarez est arrivé à ce poste le 18 décembre, après avoir été chassé de Chihuahua par les Français.

Le comité de la Chambre sur les affaires des affranchis a l'intention de faire un tour dans le Sud.

Les lignes télégraphiques sont rompues au Nord de Jackson, Miss.

Passe du Sud-Ouest. — Le remorqueur Turner est parti pour la ville avec le navire anglais Sir Geo. Seymour. Le remorqueur Tillie C. Jewett a pris la même direction avec le navire américain Uncle Joe, le brick espagnol Johan Joquin et la goëlette Anne A. Rich.

Il y a maintenant sur la barre le navire anglais Anna Dorothea, le Theodore Knoop est à l'ancre en dehors.

Le S. S. Wm. G. Hewes, de Philadelphie, est arrivé à 5 h. 30 m. P. M. et monte le fleuve.

Vent léger du Sud-Est.

Le Président et le Congrès.

Ce qui se passe à Washington est tellement obscur pour nous que nous ne pouvons exprimer d'opinion sur les relations qui existent entre le Président et le Congrès, ni sur le danger plus ou moins imminent d'une rupture. Nous devons donc nous contenter de reproduire ce que disent des journaux qui peuvent puiser leurs renseignements aux sources officielles. Voici d'abord ce que dit la *Tribune* de New York, organe de M. Greely, radical mais partisan d'une conciliation:

Nous venons de passer quelques jours à Washington, où nous avons fait d'actives recherches sur la situation politique et sur la probabilité d'une rupture entre le Président et le Congrès à propos de la "restauration" ou de la "reconstruction" du Sud. La plupart de nos lecteurs partageront sans doute la satisfaction que nous éprouvons en leur annonçant qu'il n'y a pas lieu de croire à une rupture. Il nous est sans doute impossible de prédire les complications que peuvent amener des entremetteurs maladroits, méchants ou fourbes; mais nous avons toute raison de croire qu'il n'y a pas incompatibilité nécessaire entre les desseins du Congrès et ceux du Président, et qu'il n'y a pas non plus, soit d'un côté, soit de l'autre, un désir prononcé de produire une incompatibilité. Nous ne doutons plus que des conférences franches, sérieuses, bienveillantes, entre le Capitole et la Maison Blanche n'aient pour effet prompt et presque certain d'écarter les obstacles qui semblent encore s'opposer à une cordiale et complète coopération.

Exposons en peu de mots les principaux éléments du problème à résoudre:

Le Président désire vivement et demande la réintégration des Etats du Sud à la place qu'ils occupaient autrefois dans l'Union et dans le Congrès. Selon sa manière de voir, ces Etats ne sont jamais sortis de l'Union, attendu qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'en sortir et qu'aucun de leurs citoyens n'avait le pouvoir de rompre le lien qui les y rattache. Il voudrait que l'on reconnût pleinement, cordialement et aussi promptement que possible à chaque Etat le droit de se faire entendre dans les conseils de la nation. Telle est, en résumé, la position du Président.

De son côté, le Congrès désire, d'abord que la réintégration du Sud ne donne pas à des rebelles mal blanchis le pouvoir de répudier la dette nationale, d'imposer la dette rebelle aux Etats loyaux ou au peuple loyal d'un Etat quelconque, et la faculté de se combiner avec leurs amis du Nord pour transformer l'autorité de l'Union en instrument de vengeance dont les traîtres d'hier se serviraient contre les hommes même qui ont prodigué leur sang et leurs trésors pour sauver l'Union. En d'autres termes, on est décidé à ne pas leur laisser gagner par la réintégration ce qu'ils ont risqué et perdu par la sécession.

En second lieu, le Congrès reconnaît l'obligation solennelle de protéger les affranchis et de les garantir de l'oppression, de l'injustice et de la vengeance de ceux qui leur reprochent d'avoir contribué au triomphe du Nord. Il sait que c'est un devoir pour lui de leur assurer les droits et les immunités, non seulement d'affranchis, mais d'hommes libres.

Voilà, nous le croyons, un exposé parfaitement correct des vues et des projets des deux grands pouvoirs de la République. Y a-t-il incompatibilité? En quoi et de quelle manière? Pourquoi le Président n'adopterait-il pas les desseins du Congrès? Pourquoi le Congrès n'adopterait-il pas les desseins du Président? Pourquoi l'un et l'autre n'agiraient-ils pas raison? Nous ne pouvons le voir.

Considérez que nous qui sommes unionistes non par la puissance du canon et de la mitraille, mais parce que nous aimons notre pays et son drapeau, nous sommes clairement en majorité dans le Sud aussi bien que dans le Nord, dans la Caroline du Sud et le Mississipi aussi bien que dans le Massachusetts et le Vermont. C'est seulement par un abus de langage que les rebelles — pénitents ou impénitents — s'appellent exclusivement "le Sud." Tout le pouvoir qu'ils [illegible]

poursuivent est basé sur la négation d'un droit naturel, sur un monopole de caste, sur l'oppression de la majorité unioniste par la minorité rebelle. Nous serions très contents d'écarter toutes les incapacités politiques provenant de la rébellion si nos adversaires s'accordaient à supprimer celles qui sont arbitrairement basées sur l'accident de la couleur. Tout ce que nous demandons, c'est que la souillure de l'origine africaine puisse être aussi facilement effacée que celle de la trahison. Quel homme impartial peut voir là une prétention injuste ou déraisonnable? Nous désirons l'amnistie universelle pour la trahison; nous demandons qu'on oublie également la tache de l'esclavage. Que le passé soit complètement aboli.

Le *Times*, de New-York, organe des républicains modérés qui soutiennent l'administration s'exprime ainsi:

Nous repoussons les bruits répandus par la presse et suivant lesquels un compromis aurait eu lieu entre le Président et le Congrès sur le sujet de la reconstruction, nous le repoussons parce que nous ne voyons pas de conflit qui nécessite ou rende même possible un compromis ou un ajustement d'une espèce quelconque. Chacun des deux pouvoirs dont se compose le gouvernement procède dans sa sphère suivant ses convictions et la manière de comprendre son devoir. Ni l'un, ni l'autre, jusqu'à présent, n'a entrepris d'empiéter sur le domaine de l'autre; et tant qu'ils se comporteront de la sorte, il est difficile de voir comment un conflit sérieux pourrait s'élever entre eux. Si jamais le Président croit qu'il doive apposer son veto à une loi votée par le Congrès, ou si le Congrès essaie, suivant les menaces récentes de M. Wilson, d'imposer arbitrairement sa volonté au Président, l'état des affaires pourra changer. Mais, jusqu'à présent, aucun malentendu ne s'est élevé entre les deux pouvoirs qui se partagent le gouvernement général.

.... Le fait est que l'œuvre de la restauration est presque achevée. La partie la plus importante et la plus essentielle a été accomplie par le pouvoir exécutif. Les Etats naguère en rébellion ayant renoncé aux hostilités, s'étant soumis de nouveau à la Constitution et ayant donné des garanties pour l'avenir, ils ont été réintégrés dans leurs droits d'administration intérieure. Ceci a été fait par le Président dans l'exercice régulier de ses fonctions, et ses actes, à cet égard, échappent évidemment à l'autorité du Congrès. Ce que le Congrès a maintenant à faire, c'est de se prononcer sur l'admission des représentants du Sud au sein de la législature nationale. Quels que soient les désirs ou les opinions du Président à cet égard, il n'y a aucune raison de croire ou de soupçonner qu'il veuille porter la moindre atteinte à l'indépendance de l'assemblée qui seule a le droit de décider la question.

Musée d'Anatomie. — Le Musée d'Anatomie établi aux Nos. 40 et 42 de la rue St. Charles, offre un vaste champ d'études non seulement aux hommes spéciaux, mais encore aux gens du monde. Toutes les pièces représentant le merveilleux mécanisme du corps humain y sont admirablement exécutées; mais un simple examen ne suffit pas pour éclairer complètement le spectateur; il lui faut en outre les explications que la science seule peut donner. C'est pourquoi les directeurs du Musée ont ouvert un cours qui se composera provisoirement de trois lectures. La première aura lieu ce soir, à 7 heures et demie, et les deux autres demain et après-demain, à la même heure.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 23 janvier 1866.

Il ne s'est opéré, aujourd'hui, aucun changement sur le marché général, mais il ne s'est rien fait qui soit de nature à augmenter la quantité de change étranger et américain.

Les avis défavorables reçus de New York, et une réaction par eux hier soir, ont fait tomber l'or, qui a ouvert à 139 1/4 à 140 et a clos à 139 à 139 1/2 contre 140 1/2 à 141 hier soir. Les transactions embrassent $3000, en petites pièces, à 139 1/2, $1000 à 4000, en grosses pièces, à 139 [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 23 janvier 1866

Coton — Comme dès le début des opérations, le marché avait paru dans un calme plat, n'éprouvant que très peu de demande, et encore n'étaient-elles faites que par des personnes qui offraient des prix que les facteurs refusaient d'accepter; mais plus tard, la demande s'est un peu ravivée, et au moment de la clôture des affaires les ventes avaient formé un montant de 1500 balles, qui ont été prises par huit courtiers — trois desquels en ayant pris la majeure partie — à des prix irréguliers mais entièrement aussi bas que ceux payés hier sous l'empire de la baisse déjà annoncée. En conséquence, nous avons altéré nos cotes et nous les reproduisons comme suit: ordinary à 40, good ordinary 43 à 44, low middling 46 à 47, et middling 48 à 49. On a fait de plus d'efforts pour trouver à acheter du low middling à 45, mais, d'après toutes les informations qui nous ont été données, ces tentatives seraient été infructueuses. Le strictement low middling, bon courant, s'est vendu à 47 cts et le middling à 48 cts.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865	balles	85239
Reçu aujourd'hui		2178
" précédemment		444543
		446721
		529960
Expédié aujourd'hui		2809
" précédemment		241967
		244736
Stock en main à bord de navires non expédiés		185224

Sucre — Les arrivages, depuis hier, ont embrassé 250 boucauts de sucre. Le marché a été mieux approvisionné aujourd'hui, mais la demande a été peu de chose et les prix ont marché vers la baisse plus encore qu'ils ne l'ont fait hier. Les ventes ont compris 300 boucauts à 13 cts pour le bon commun, 13¾ cts pour le fair, 14¼ à 14½ pour le fully fair, 15 à 15¼ cts pour le fully fair à prime, 16¼ à 16½ pour le jaune clarifié et 17¼ la livre de blanc clarifié.

Mélasse — Les approvisionnements de mélasse sont forts. La demande, qui a été meilleure aujourd'hui, a principalement porté sur les qualités meilleures et les prix plus pleins ont été obtenus. Les ventes ont embrassé 300 barils à 73 cts pour la bonne fermentée, 85 la bonne et prime, 90 cts pour la choisie légèrement fermentée 85 cts pour la choisie.

Tabac — Il s'en est fait des ventes embrassant 3, 10 et 22 boucauts écoulés à des prix qui s'alignent avec les cotes suivantes: low refused 7 à 7½ cts, good refused 8¼ à 10 ct, common leaf 14 à 15 cts, fair 16 à 17, good — à 20, beau 24 à 25 cts, choice sélections 28 à 30 cts.

Produits de l'Ouest et provisions — Aucun changement important ne s'est opéré sur le marché en général. Une demande locale, très active continue à s'y faire aux prix antérieurs.

Farine — Depuis un mois les arrivages d'envois ont été bien peu de chose. Le marché est calme et les prix faiblissent. Ventes de 2800 barils aux prix suivants: fine à $7, $7 25 et $7 50, supe rfine $7 75 et $7 87½, superfine $8 et $8 25, low extra à $9 et $ 50 bonne extra à $10 50.

Mais — L'approvisionnement de cet article continue à être fort. Bonne demande aux prix antérieurs. Les ventes ont embrassé 4590 sacs vendus à des conditions privées et d'autres lots aux prix suivants: Louisiane mélangé à $1 05, mélangé de l'Ouest $1 07½, jaune $1 10, blanc $1 15 le boisseau.

Avoine — Continue à être calme. Les ventes se sont bornées à 300 sacs à des conditions privées et 300 autres à 50 cts le boisseau.

Son — La demande continue à être limitée; le stock en est cependant faible. Ventes d'aujourd'hui 500 sacs à $1 70 les cent livres, et 150 de non sains à $1 60.

Foin — Approvisionnement excédant la demande et prix fléchissant. Ventes: ordinaire de l'Ouest à $25, prime $27 50, 28 50 et 30 le tonneau.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 24 janvier.

[illegible]

Décédé hier, à 9 heures et demie P. M., à l'âge de 2 ans et 2 mois, Jean Georges LEWIS, fils de Charles Lewis, alias Lafayette, et de Marie Barbe Joneau. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à trois heures et demie précises. Le corps est exposé rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

De la part de son père.

ATTENTION.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent, aujourd'hui: à dix heures et demie, au débarcadère des steamers Atlantic et Mississipi, en pied de la rue Bienville, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, 750 sacs son et 250 sacs maïs.

A dix heures et demie, dans la salle d'encan, au No 80 de la rue du Camp, un grand assortiment de marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers et chapeaux.

A onze heures, dans la rue Louisa, à trois ilets au-dessous du chemin de fer du Mexique et près du cimetière, 29 mulets d'habitation.

Tableaux à l'huile. — Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent une collection de 200 tableaux à l'huile et de prix — (des originaux et des copies de vieux maîtres) — mercredi, jeudi et vendredi soir, 24, 25 et 26 courant, au théâtre de l'opéra de la rue St. Charles, où le public est respectueusement invité à venir les examiner. Pour les détails, voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

MM. Gardner, Smith & Co., font une grande vente (sans réserve) d'articles de fantaisie, aujourd'hui, à 10 heures, au No 20 de la rue St-Charles, pour la succession de Thos F. Guion.

Il y aura des catalogues à la vente.

M. J. P. Boisseau, encanteur, vend, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, pour le compte de la succession Sarah Davis, une maison basse en bois, couverte en ardoises, avec jardin, etc., dans l'ilet compris entre les rues St. Louis, Solomon, David et Conti. C'est une excellente occasion pour un bon placement. La propriété n'est qu'à quelques minutes de marche des chars de la rue du Canal.

Cigares de la Havane — M. D. E. Morphy, encanteur, vend, par catalogue, ce matin, à 11 heures et demie, des cigares importés directement de la Havane. Les marchands et les amateurs trouveront leur avantage à se rendre à cette vente. Voir l'annonce.

Lecture importante,
CE SOIR, À SEPT HEURES ET DEMIE,
AU MUSÉE D'ANATOMIE,
Nos. 40 et 42 RUE St-CHARLES,
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.
Les hommes seuls seront admis.

Dispensaire et Maison de Santé
DE LA RUE BARONNE,
A l'angle des rues Baronne et Girod.

CET établissement, qui vient d'être considérablement agrandi, peut maintenant recevoir des malades en chambres particulières.
Médecins — MM. les Docteurs Trudeau et Formento.
Pharmacien — M. J. A. Lanceville
Consultations, de 10 h. A. M. à 2 h. P. M.

AVIS

EST donné par les soussignés, dûment nommés syndics des créanciers de la société Darby & Trémoulet et de La S. M. Darby & Ant. C. Tremoulet, à toutes personnes ayant des réclamations à faire contre les biens cédés, à les faire connaître, et à tous ceux qui doivent à ce présenter sans délai pour régler.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1866.
S. M. DARBY.
A. C. TREMOULET.
No 97, rue Vieille-Levée, au premier

MACHINE A VAPEUR
A VENDRE.
UNE belle machine à vapeur avec bouilloire, de la force de huit chevaux et en parfait état. S'adresser rue Bienville, No 80.

EN débarquement de la barque William, de Bordeaux
VINS ROUGES.
[illegible]
CHAMPAGNE.
20 caisses Vin Impérial
SARDINES A L'HUILE.
T. BAILLY BLANCHARD Je.

ATTENDU par le brick Rival de Bordeaux — [illegible] PELLEVOISIN [illegible] J. Faure & Co [illegible] Jules Vinard & Co.
A vendre à l'acquitté ou à l'entrepôt par
T. BAILLY BLANCHARD Je.
38 et 40, Vieille Levée.

Cochon trouvé.
EST entré chez moi, hier, vers six heures du matin, un cochon. Le propriétaire peut venir le réclamer et s'adresser rue Dauphine No 41, et en payant les frais.

Bateau trouvé.
IL a été trouvé dans le fleuve, au-dessous de la ville, un petit BATEAU PLAT, que le propriétaire peut venir le réclamer chez M. THOS. LEE, au Tall Oaks, à 3 milles au-dessous de la ville, rive droite du fleuve.

AGENCE D'IMMIGRATION.
54, RUE DE L'UNION.
Nlle Orléans, Louisiane.
M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de France, soit de la Chine.

EXPOSITION DE TABLEAUX.
IL sera exposé à la Salle de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe, trois tableaux religieux représentant
La Fuite en Egypte,
Jésus au Jardin des Oliviers,
Jésus et la Cananéenne.
Prix d'entrée — 25 cents. Enfants, moitié prix. La salle sera ouverte de 10 heures à 3 heures, excepté le dimanche.

Collége et Institut Militaire
de l'Etat de la Louisiane.
CE Collége est ouvert depuis le 2 octobre dernier. La session de neuf mois finira le 30 juin prochain. Conditions — $150 pour toutes les dépenses de cinq mois. Le tout doit être payé d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
à Alexandrie Louisiane.

GEO. H. DUNBAR
FABRICANT DE LIQUEURS
8..........RUE ST-LOUIS..........8
Nlle Orléans.

C. CAVAROC & CO,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE PRODUITS DE BORDEAUX ET DE MARSEILLE,
116..........Rue Royale..........116
CHANGE
A VUE ou à terme, en sommes à la convenance des acheteurs, sur
NEW-YORK, LONDRES, PARIS, AMIENS, ANGOULÊME, AGEN, ARRAS, AVIGNON, AUCH, AURILLAC, ALENÇON, BAYONNE, BREST, BAR-LE-DUC, BLAYE, BLOIS, BEAUVAIS, BOULOGNE-SUR-MER, CAEN, CARCASSONNE, CLERMONT-FERRAND, CHARLEVILLE, COLMAR, CASTELNAUDARY, CHALONS (Marne), CARTRES (Tarn), CAHORS, DUNKERQUE, DIEPPE, ELBEUF, GRENOBLE, GRAY, HAVRE, LYON, LAVAL, LILLE, LIMOGES, LIBOURNE, LORIENT, LAVAUR, MARSEILLE, MULHOUSE, METZ, MANS (LE), MONTPELLIER, MILHAU, MONT-DE-MARSAN, MANTES, NANCY, NIMES, NARBONNE, ORLÉANS, PAU, PÉRIGUEUX, PUY (LE), PERPIGNAN, QUIMPER, ROUEN, REIMS, ROCHELLE (LA), RENNES, RODEZ, ROCHEFORT, ROANNE, STRASBOURG, ST-ETIENNE, ST-AFFRIQUE, SAUMUR, TOULOUSE, TARBES, TOULON, TOURS, TULLE, VALENCE (Drôme), VALENCIENNES.
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

VIN ROUGE EN BARRIQUES
MILLE barriques bon vin rouge ordinaire, [illegible] Côtes de Fronsac, bon ordinaire, Castelnau, Chateau Dillon F. S.
En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

VIN ROUGE EN CAISSES.
TROIS mille caisses vin rouge St Loubès, [illegible] Château Terrefort, F. S., Château Margaux, Château Lafitte, Château Larose.
En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL.
DEUX mille cinq cents caisses huile d'olive J. Plagniol.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE.
QUATRE-VINGTS caisses 100 1/2 Sardines à l'huile [illegible] J. Lefranc.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

DIVERS.
15 futailles Porto — Sherry — Madère, [illegible] Chambertin, Clos Vougeot, Romanée, Nuits, marque Ch. Marey et Cie Liger Belair, 100 caisses Vermouth Noilly Pratt & C., 10 barils cognac, Cecq père et fils, [illegible]
En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

BRIQUES DU PAYS.
UN million cinq cent mille briques de choix. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

VIN BLANC.
QUARANTE barriques vin blanc Haut Sauterne, [illegible] Château Carsan, Haut Sauterne.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

AVIS.
Le paquebot à vapeur BELLE IDA, capitaine M. Morel, ayant été retenu hier soir, partira aujourd'hui Mardi, 23 courant, à MIDI, pour Thibodeaux et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et le Bayou Terrebonne. Désormais ses jours réguliers de départ seront les MARDIS et VENDREDIS, à 9 heures P. M.
TITUS & OWARTNEY, Agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

Cercle Français.
AVIS AUX SOCIÉTAIRES.
MESSIEURS les sociétaires sont priés de remettre au Trésorier, aujourd'hui ou demain, sans autre délai, le produit des cartes placées par leurs soins. JEUDI, 25 courant, séance extraordinaire. La plus grande exactitude est recommandée.
Le secrétaire, PIOT.

DEMANDE.
UNE cuisinière et blanchisseuse (une femme blanche de préférence) bien recommandée. S'adresser coin Kerlerec et Claiborne, à la grocerie.

DEMANDE DE CUISINIÈRE.
ON demande une CUISINIÈRE pour une famille de quatre personnes. On lui donnera de très bons gages si elle est capable et se conduit bien. S'adresser au No 342 de la rue du Camp.

Marchandises nouvelles
CHEZ
C. A. BARRIERE & BROS.,
135..........Rue du Canal..........135
LES soussignés viennent de recevoir, par les steamers Caroline et Alabama —
Deux (2) caisses BAREGES;
Une (1) caisse GRENADINES soie;
Cinq (5) caisses BATISTES imprimées;
Trois (3) caisses TOILES;
Deux (2) caisses PERCALES françaises;
Vingt-cinq (25) caisses INDIENNES anglaises, lilas et légères.
Dix caisses (10) caisses BONNETERIE anglaise;
Comprenant une grande variété de genres, des meilleures fabriques. Ces articles et le reste de notre stock, seront vendus
À TRÈS BAS PRIX.
C. A. BARRIÈRE & BROS.

COLLÉGE DE COMMERCE ET DE TÉLÉGRAPHE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN.
Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne.
LE cours embrasse la caligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, la loi commerciale, les calculs, et au mot tout ce qui a trait au commerce et à la télégraphie, à l'aide de banques, bureaux de télégraphe.
Le droit acquis d'assister au cours donne l'entrée dans quarante-cinq colléges.
Il y a des classes du soir pour ceux qui ne peuvent y assister dans la journée.
Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collége, ou envoyer demander le journal du collége.

MM. A. V. ROMAIN ET J. GENTIL
SE proposent de fonder une INSTITUTION à la Nouvelle-Orléans pour un nombre limité d'élèves. Cette institution s'ouvrira aussitôt que le nombre demandé sera atteint.
Indépendamment des Cours qui sont suivis dans les Colléges américains, il y aura un Cours préparatoire pour les jeunes gens que les parents destinent aux Universités d'Europe.
Le Cours Commercial sera aussi l'objet d'une attention particulière.
Pour informations plus détaillées, s'adresser à M. Romain, au bureau de MM. Titus et Gwartney, No 3 rue Tchoupitoulas.

DUMONTEIL & VILLERE,
Négociants-Commissionnaires,
COURTIERS DE MARCHANDISES,
RUE FRONT-LEVÉE, No. 27.
ONT toujours à vendre du riz, du sucre, du café de Rio et de la Havane, des whiskys, des eaux-de-vie françaises et américaines, des liqueurs et des vins doux, des vins de toute espèce et des produits de la Havane, etc.

Charbon de Pittsburg.
Réduction de prix.
CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité, expressément pour les familles, à $1.25 le baril, livré dans tous les quartiers de la ville. Les bateaux à vapeur et les bateaux de remorque sont approvisionnés à leur dépôt, à une piastre le baril, sans retard, à toutes les heures du jour et de la nuit.
Laissez vos ordres au dépôt, à l'angle des rues Louisa et Levée, 3me district, ou au No. 4 de la rue Carondelet.
D. STICKNEY.

CIGARES DE LA HAVANE.
20 MILLE cigares de différentes marques, importés par le steamer Creole à vendre par T. SHAILER, Jr., rue Gravier No 53.

COCOS. COCOS.
30 MILLE cocos, en débarquement de la goëlette Sea Bird, de Ruatan, à vendre en lots pour être livrés, à vendre par T. SHAILER, Jr., rue Gravier No 53.

AVIS AUX
EMIGRANTS EUROPEENS
100 FERMIERS trouveront à s'engager immédiatement, au No 144 rue Royale. Il leur sera fourni tout ce qui est nécessaire à l'exploitation d'une habitation, et ils recevront en paiement la moitié de la récolte.
St. L. DESTEZ

OPTOMETRE!
Correction de vues anormales.
LE PROFESSEUR NAUK, opticien, de l'Ecole Polytechnique de Berlin (Prusse), est en ville pour [illegible]

Bergasse. Bergasse.
100 BARRIQUES A vendre par J. RIVIERE & Co., Rue de la Commune Nos 70 et 72.

FUSILS! FUSILS!
200 Fusils de chasse à deux coups, qualités assorties, de $35 à $130.
300 revolvers de grandeurs assorties, 100,000 capsules "G. D.", 200 sacs chevrotines et plomb ordinaire, 1800 barillets et quarts de barillets poudre "Hazard", assortie.
A vendre par C. H. SLOCOMB, 74, rue du Canal et 90 rue Commune, au premier.

Vieux Whisky Bourbon, de Miller.
NOUS avons constamment en magasin un approvisionnement de cette célèbre marque de vieux Whisky Bourbon. La véritable marque Chicken Cock, de la fabrique de James A. Miller de Paris, comté de Bourbon, Kentucky, est à vendre, en lots au gré des commerçants, par
MARTIN, DOLHONDE & COBB, rue Natchez, No 37.

Régiment de milice d'Orléans.
QUARTIER GÉNÉRAL et Bureau d'Enrôlement, Cie. I, Dist No 9. Rue de la Vieille Levée, No 134, entre les rues St Ferdinand et Montégut.
E. D. TERREBONNE, Capt Co I, District No 9, 2e Bat.
E. Gauthier, officier enrôleur.

CHARBON.
CHARBONS Pittsburgh, Cannel anglais et Anthracite, grosseur d'œuf, à livrer, en quantités au gré des acheteurs, par W. G. COYLE & CO.
Bureau, rue Gravier, No 142.
Dépôt, au coin des rues Magasins et Gravier.

FEMMES DE CHAMBRE.
ON demande deux bonnes femmes de chambre. S'adresser au coin des rues Dauphine et Conti.

Marons Marons Marons
MARONS DE SAVOIE.
EN débarquement du steamer Alabama de Liverpool, 100 1/2 barils marons de premier choix. A vendre par
G. BORZINO, No 71 rue de la Vieille-Levée.

PATES D'ITALIE, FROMAGE, SAUCISSONS, &c.
400 caisses macaroni, vermicelli et autres pâtes assorties.
[illegible]
En débarquement du navire Fortuna e Costanza, de Gênes, et à vendre par PIAGGIO FRERES, 62 & 64 Vieille Levée.

EN MAGASIN.
500 paniers huile Plagniol, 22 oz., poinçons Irish whisky, caisses do do de la maison Stuart & Co.
A vendre par PIAGGIO FRERES, 62 & 64 Vieille Levée.

EN DÉBARQUEMENT DU STEAMER "ALABAMA."
10 boucauts fromage Gruyère, marque I. Martin, [illegible] caisses champignons, fromage Tête de Maure, petits pois.
A vendre par PIAGGIO FRERES, 62 & 64 rue Vieille Levée.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.
Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

SIROP PECTORAL.
Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

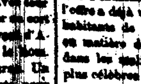

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, une maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Cheval trouvé.

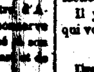

Un cheval bai de petite taille s'est rendu [illegible] Le propriétaire peut le réclamer en [illegible] et en payant les frais.
JEAN BUR, Coin Abadie et Dupré, à Gentilly.

AVIS D'ASSOCIATION.
ME référant à mon avis du 22 septembre dernier, j'ai l'honneur d'informer aujourd'hui le public que j'ai formé, à partir de ce jour, avec messieurs C. SCHUMACHER et JULES ROLY une nouvelle association sous la raison de commerce de A. STURZENEGGER & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. STURZENEGGER.

NOUS référant à l'avis ci-dessus nous saisissons cette occasion pour prévenir nos nombreux amis et patrons de l'ancien établissement, que nous avons pris possession aujourd'hui de cette maison [illegible]
A. STURZENEGGER & Co.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont renouvelé, aujourd'hui, leur société sous la raison KEEP & CAULFIELD, pour les affaires de commission et le commerce de produits en général, aux Nos 77 et 79 de la rue Poydras.
EDWARD S. KEEP,
IGNATIUS CAULFIELD.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

P. DILLINGHAM,
AVOCAT,
Bureau au coin des rues Camp et Gravier, Au-dessus de la Banque du Canal.

Marchandises de Printemps,
A BON MARCHÉ.
J. LEVOIS & Co.,
ANGLE DES RUES
CANAL ET BOURBON.
Nous venons de recevoir
UN NOUVEL ASSORTIMENT DE
MARCHANDISES de Haute Nouveauté,
Comprenant une GRANDE VARIÉTÉ D'ÉTOFFES POUR ROBES DE SAISON
MOHAIR QUADRILLÉ,
LINO SATINÉ,
ALPACCA A RAIES
TAFFETALLINE,
Mozambique et Barèges entièrement NOUVEAUX
200 PIÈCES GRENADINES BRODÉES EN SOIE À 50 cts LA YARDE.
CONFECTIONS EN GROS GRAIN NOIR,
Coupes et Garnitures Nouvelles.
MARQUIS BARONNETS,
JAQUETTES, &c.
CHALES CACHEMIRE DE L'INDE
LONGS ET CARRÉS.
Do CACHEMIRE FRANÇAIS Do.
UN GRAND CHOIX DE LINGERIE ET BRODERIES FRANÇAISES.
200 DOUZAINES CHEMISES POUR DAMES EN BATISTE.
MADAPOLAM TOILE,
DEPUIS $50 — LA DOUZAINE.
LINGE DE TABLE — SERVICES DAMASSÉS COMPLETS — TOILE DE COURTRAI, TOILE À DRAP — COUVERTES FRANÇAISES, &c.
J. LEVOIS & CO.,
ANGLE DES RUES CANAL et BOURBON.

JAMES RYBACK,
RUE DU CANAL, No. 149.
OFFRIRA en vente, lundi, 22 janvier, et pendant trente jours, son immense stock de garnitures, articles de fantaisie, rubans, dentelles, parures, ganté, etc., à une grande réduction. Il vendra également des soieries riches et des derniers genres pour robes, une variété de manteaux de soie et de drap, en un mot, tout ce qui reste de l'hiver. Les prix qui ne sauraient manquer de tenter les acheteurs.

Bureau du Trésorier de la ville.
1er janvier 1866.
TAXES DE VILLE — Les taxes sur toutes les licences de ville, pour l'année 1866, sont dues et doivent être payées à ce bureau. Il ne peut se faire légalement aucun commerce dans cette ville avant qu'on ait obtenu une licence. On exigera des dommages et des frais en sus pour tout paiement fait en retard.
JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Nlle-Orléans, 17 janvier 1866.
A une élection qui a eu lieu aujourd'hui pour élire huit directeurs de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, pour un an à partir du premier lundi de février prochain, conformément à une annonce, une semaine conformément à la charte, des actionnaires sont priés d'assister au meeting MERCREDI 24 janvier 1866, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
W. H. LOLLAN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1866.
CONFORMÉMENT à une résolution adoptée [illegible]
LOUIS GAGNET, secrétaire.

EN DÉBARQUEMENT
CORNICHONS ANGLAIS
100 barils cornichons assortis.
WORCESTERSHIRE SAUCE
ALE ET PORTER,
100 barriques de Tennent.
PRUNEAUX DE BORDEAUX.
FRUITS AU JUS.
SARDINES.
VINS.
FROMAGE DE HOLLANDE.
A vendre par J. AYET
Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville.

M. SUTHERLIN, W. T. SUTHERLIN
ci-devant de Danville, Vir. à Danville, Vir.
R. WARREN, J. F. CALAWAY,
ci-devant de Montgomery, Ala. ci-dev. de Lynchburg Vir.
AGENCE DE MANUFACTURES DE TABAC.
SUTHERLIN, WARREN & CO.
Négociants Commissionnaires,
Rue Gravier Nos 165 et 167,
Nlle-Orléans, Lne.
[illegible]

Aux consommateurs de coke.
La Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans a, ce jour, réduit le prix du coke à soixante-quinze cents le baril.
WM. S. BROWN, trésorier.

CHARLES LOEFFLER,
Poseur d'Installations de Gaz.
Rue de Chartres, No 136, entre les rues St Louis et Toulouse,
A constamment en magasin — candélabres, branches, etc. pour gaz et huile de charbon, tuyaux et installations de gaz; globes et abat-jour.
Les ordres transmis de la campagne sont remplis sans délai.

BANQUE DU SUD.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.
LE 13 du mois dernier, ont été élus Directeurs de cette Banque pour l'année
MM. Thomas Layton, MM. Ar. Miltenberger, Christian Roselius, John T. Moore, George W. Byrne, W. C. C. Claiborne.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Thomas Layton a été élu, à l'unanimité, président de cette institution.
JOHN G. DEVEREUX, faisant fonctions de caissier.

Toile patentée pour les Toits.
A bon marché, durable et aisément appliquée.
PEINTURE PATENTÉE
POUR LES TOITS.
ARTICLES POUR TOITS EN GRAVIER.
FEUTRE ET POIX POUR LES TOITS.
— Constamment en magasin —
Fabrique commerciale pour peintures.
PEINTURE BLANCHE ET PEINTURE ZINC
UN FORT STOCK DE
Vernis, Huiles, Papier sablé, Articles de peintres et d'artistes, Peaux de chamois et articles pour Fleurs en cire.
Seule agence pour la vente des articles de PHOTOGRAPHES, DOLDEN ET SAWYER.
PRODUITS CHIMIQUES FRAIS POUR LA PHOTOGRAPHIE.
FRANCIS HUMPHREYS,
Rue Royale, No 63, Nlle-Orléans, (Lne)

AVIS.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 31, rue du CAMP, près de l'encoignure Commune.
Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIÈRE, et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.
— DIRECTEURS —
T. N. Blake, Lafayette Folger, P. Maloché,
[illegible]
LOUIS BARNETT, secrétaire.

DIVERS — DIVERS — DIVERS.
200 barils porc mess nouveau.
[illegible]
J. B. VANHORN,
Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, encoignure Poydras.

Entrepôt de Tapis.
Rue de Chartres, No 19.
NOUS avons reçu depuis trente jours, un assortiment complet des derniers modèles de TAPIS velours Bruxelles, tapis à trois plis, Ingrains, laine et chanvre; des TOILES CIRÉES de toutes les largeurs et qualités, nattes blanches et à carreaux; stores, corniches et paterres, crin, couvertures de tables et de pianos &c.
A. BROUSSEAU & Co.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.
LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
COUTURIE FRERES, 37, rue Vieille-Levée

N. VIGNIE,
Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général.
Bureau, Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane.

AVIS.

Les marchandises ci-après nommées et qui n'ont pas été réclamées seront vendues à l'enchère publique, conformément à la loi, MARDI, 20 février 1866, à l'entrepôt No. 4, dans la rue Front-Levée, entre les rues Julia et Notre-Dame.

MARQUES.	NUMÉROS.	DESCRIPTION.	NAVIRES.	PARTIS DE
E V & Co	1	1 caisse échantillons de manufactures de laine et de fil, en petites pièces; aussi 15 doz. savon de toilette, et un lot de fil.	G D Hyer	Havre
[illegible]				

DOUANE DES ÉTATS-UNIS,
OFFICE DU COLLECTEUR,
Nlle-Orléans,
15 Janvier 1866.
WM. P. KELLOGG, COLLECTEUR.

MAGASIN D'HABILLEMENTS
DU DERNIER GENRE
DU
CRESCENT CITY
ROBERT PITKIN.
Rue du Camp, Nos 13 et 15,
En face de l'entrée réservée aux dames au City Hotel
Un grand Stock de
HABILLEMENTS
des derniers genres.
HABILLEMENTS de jeunes Gens et Enfants.
CHEMISES
COLS
CRAVATES,
CHEMISES de peau
BRETELLES,
CHAUSSONS,
MOUCHOIRS,
&c. &c.
MALLES, VALISES, SACS de voyage et PARAPLUIES
Il faut ces vêtements sans retard et dans un genre qu'on ne laisse rien à désirer.

TRAITES A VUE ou à TERME
SUR LE
COMPTOIR D'ESCOMPTE
DE PARIS.
A vendre par L. GRAND & CO.
Rue Carondelet.

VINS, SARDINES, HUILE D'OLIVES, ETC.
200 barriques vin de Narbonne; [illegible]
En magasin, 22 rue St-Louis, à vendre par L. GRAND & CO, Rue Carondelet.

Cigares de la Havane.
IMPORTATION DIRECTE.
100,000 Cigares de la Havane des marques les plus favorites. La Espanola, Flor de Santiago, Henry Clay, H. Upmann, Clay, La Rosa, et Webster, La Carolina, &c.
[illegible]
PIPES.
En vente chez S. HERNSHEIM, 73 rue Gravier.

Transfert de Bureaux.
M. JAMES WRIGHT, négociant-commissionnaire, a transporté ses bureaux au No 34 1/2, rue Carondelet, au premier.

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE,
AVOCATS,
16, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans,
ET
Paroisse St-Jacques.
LES soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession devant les Cours de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
CHARLES ANDREW JOHNSON.
HENRY DENIS,
ST-MAURICE BERAULT,
EMILE LEGENDRE.

J. Massie Martin, Jno. F. Butts, E. H. Martin d'Opelousas, en commandite.
MARTIN & BUTTS,
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands-Commissionnaires.
Bureau, rue Gravier, No 172, au premier, Nouvelle-Orléans.

VERMICELLI & MACCARONI,
En débarquement du navire FORTUNA COSTANZA, de Gênes —
250 caisses, à vendre par G. BORZINO, No 71, rue de la Vieille Levée

Champagne Chs. Farre, Reims.
650 paniers vins de Sillery Cabinet et Impérial, en grandes et demi bouteilles, à vendre en gros au débarquement des navires Jeanne Albre et Sherwood, par J. J. HERR, Coin Gravier & Levée.

En débarquement du steamer MEXICO, arrivé de la Havane.
144,000 Cigares des marques célèbres: Figaro, La Rituna, Cinto de Orion; 20 barils miel d'abeilles blanc, nouvelle récolte; 27 sacs de café de Guayaquil et Caracas.
A vendre par E. TROISGROS, 55 et 57 rue de la Douane, Entre Chartres et Vieille-Levée.

GROCERIE A VENDRE.
GROCERIES A VENDRE, pour cause de santé, une GROCERIE bien achalandée, située au coin des rues Chartres et Hospital, No 284. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Succession de A. Deslonde.
AVIS.
TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession d'André Deslonde Bear, sont priées de les présenter, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées de payer à CLARKE & BAYNE, Rue du Camp, No 28, avocats de Mme Deslonde, administratrice.

Dr BERJOT,
De la Faculté de Paris,
DONNE des consultations gratis tous les jours de 11 h. A. M. à 1 P. M., en français, anglais et espagnol, à la pharmacie de Mell & Co, encoignure Ursulines et Vieille Levée.

DEMANDE.
UNE dame ayant une servante demande une petite MAISON MEUBLÉE ou deux ou trois CHAMBRES MEUBLÉES, avec ou sans la pension. Elle paiera un bon loyer et si le propriétaire le désire elle paiera d'avance. S'adresser, par lettre, à K., aux bureaux du Times, N. O.

BOIS DE CHAUFFAGE
de chêne, platane, frêne, olivier et cyprès.
2,000 CORDES à vendre en gros et au détail, livrées à domicile, par
B. FRADEL, No 44 rue St-Charles.
Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.
AUX FAMILLES — Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver, [illegible]

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 5, au premier.
FÉLIX GRIMA
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARK,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

PERDU.
LE certificat No 1,318 pour cinquante actions de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, émis le 2 décembre 1865, en faveur de W. A. Goodwyn, a été perdu. Avis est donné qu'on nouveau certificat a été demandé à la compagnie.
BOULIGNY & ESCLAPON.

LAMBERT & COMMAGERE,
SUCCESSEURS DE
X. LAMBERT,
Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises vins, liqueurs étrangères et américaines,
Rue des Magasins No 8, Nlle-Orléans

G. W. DUNBAR,
MARCHAND, EN GROS, DE BOTTES ET DE SOULIERS,
RUE DU CANAL, No 52,
Nlle-Orléans, (Lne.)

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société pour les affaires d'encan et de commission, sous la raison ROGERS & KINGSTON. Leur bureau est au No 121 de la rue Gravier.
D. D. ROGERS.
H. A. KINGSTON.

AVIS.
TOUTES les personnes qui doivent à Thomas Davis, décédé, et ci-devant de cette ville, sont requises de venir payer immédiatement, et toutes celles qui ont des réclamations à faire valoir sont priées de les présenter à
WILLIAM T. DAVIS, Exécuteur testamentaire, Rue du Canal, No 101.

LA maison C. RAVELET & FILS se fait de recevoir par les navires de la saison de printemps et de ses marchandises pour [illegible] CHEMISES françaises, un grand assortiment, CORSETS français des meilleures marques, COUTILS de toile et de fantaisie, MERINOS [illegible], COTONNADES françaises, TARLATANNES, BAREGES, GRENADINES, ORIENTALES, &c.

Vins Rouges en Barriques,
VINS DE CHAMPAGNE EN CAISSES,
En débarquement des navires William et Rival de Bordeaux.
109 barriques VIN rouge Graves de Vigneau, 50 caisses de 12 bouteilles CHAMPAGNE de marque Coteau Fleurette.
A vendre par CÉSAIRE FASSY, 96, rue St Louis.

ALMANACH
DE LA LOUISIANE
Pour 1866,
A vendre en gros et en détail
Chez FRANCIS BOUVAIN,
103, rue Bourbon,
A LA PLUME DE BRONZE.

H. PILSMAN,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR
De vins, eaux-de-vie, whisky, &c.
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU CHATEAU-LATOUR, HAUT-BRION.
19..........Rue Conti..........19
Nouvelle-Orléans.

Consommateurs de Gaz, lisez ceci!
LE BEC DE GAZ PERFECTIONNÉ DE WINCHESTER [illegible]

CESAIRE FASSY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.
ET
MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,
96, rue St Louis,
Nouvelle-Orléans.

CHARBON. CHARBON.
PITTSBURG, pour les familles et ANTHRACITE, grosseur d'œuf,
A vendre au plus bas prix du marché.
APPROVISIONNEMENT AUX BATEAUX A VAPEUR.
Adressez vos ordres à D. STICKNEY, Rue Carondelet, No 4.

Avis aux Entrepreneurs.
M. FIRMIN LEVASSEUR No 111, Promenade Carondelet (Vieux Bassin) près Claiborne offre à vendre au plus bas prix du marché et à des conditions avantageuses, tout ce qui concerne la construction, briques, chaux, terre du sable, plâtre, ciment, lattes, bois de charpente, &c. Il a toujours en bois de cyprès. Il trouvent également à vendre par au détail du fumier de cheval [illegible]

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36. Est Houston street, près Broadway.
Tenu à l'Européenne par A. Ligier.
DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 h. Dîners [illegible]
Chambres meublées de familles et de garçons, Salons, Billards, etc. — Prix modérés.
On parle Français, Anglais et Espagnol.

Avis de société.
LES soussignés ont formé une association sous la raison de A. JACQUET & FECHET, pour l'importation de toutes sortes de tissus, vêtements et d'articles à l'usage des tailleurs, rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.
A. JACQUET,
A. FECHET.
Les affaires et la liquidation de l'ancienne maison A. JACQUET se feront au même local.

AVIS DE SOCIÉTÉ
LES SOUSSIGNÉS, de l'ancienne maison Carrières et Co., ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison CARRIERE & LOGAN, comme marchands de groceries en gros et marchands commissionnaires, à l'ancien local de Peters, Millaudon Co, au coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
O. CARRIERE,
GEO. D. LOGAN,
ANT. CARRIERE, en commandite.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

Banque de la Nlle-Orléans.
UNE élection de Directeurs pour cette Institution aura lieu LUNDI 22 du courant, de dix heures du matin à midi, au bureau de la Banque, au coin des rues St Charles et Union.
A. DUBUISSON, Caissier.

Demande d'emploi.
UN jeune homme connaissant bien l'anglais et le français, et bien recommandé, désire trouver un emploi dans une maison de commerce, en qualité de commis, ou correspondant ou teneur de livres. S'adresser aux bureaux de l'Abeille, aux initiales A. K.

CORS, OIGNONS, ONGLES DIFFORMES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, dépilés, pied guéries par le Dr S. M. BARNETT, chirurgien-pédicure, rue CANAL, No 106. Il est recommandé par les meilleurs médecins et les chirurgiens de la ville. [illegible] Il parle le français, l'espagnol, l'allemand et le portugais.

Hôtel St-Louis.
CET Hôtel, qu'on reparait depuis cinq mois, est maintenant en parfait état. L'ouverture en est fixée à MARDI, 9 janvier 1866.
G. E. HALL.

P. J. PAVY,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Rue Royale, No 26

Méthode Raspail.
LIQUEUR HYGIENIQUE.
CETTE liqueur est recommandée par M. Raspail dans les cas de digestion difficile, de dyspepsie, &c. Cette agréable liqueur remplace avec avantage la Grande Chartreuse dont elle a le goût, et le prix en est modéré.

LIQUEUR ANTI-CHOLÉRIQUE
DE RASPAIL.
C'EST avec cette liqueur que M. Raspail prévient préférablement les maladies épidémiques en général, contre la diarrhée chronique, la dyssenterie, &c. &c. [illegible]
A vendre par GAUDON, [illegible]

Briques anglaises à feu.
15,000 BRIQUES anglaises à feu, à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par
MARCY, MARCEY & MAURY.
Au coin des rues Carondelet et Gravier